

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

2022 - 2026

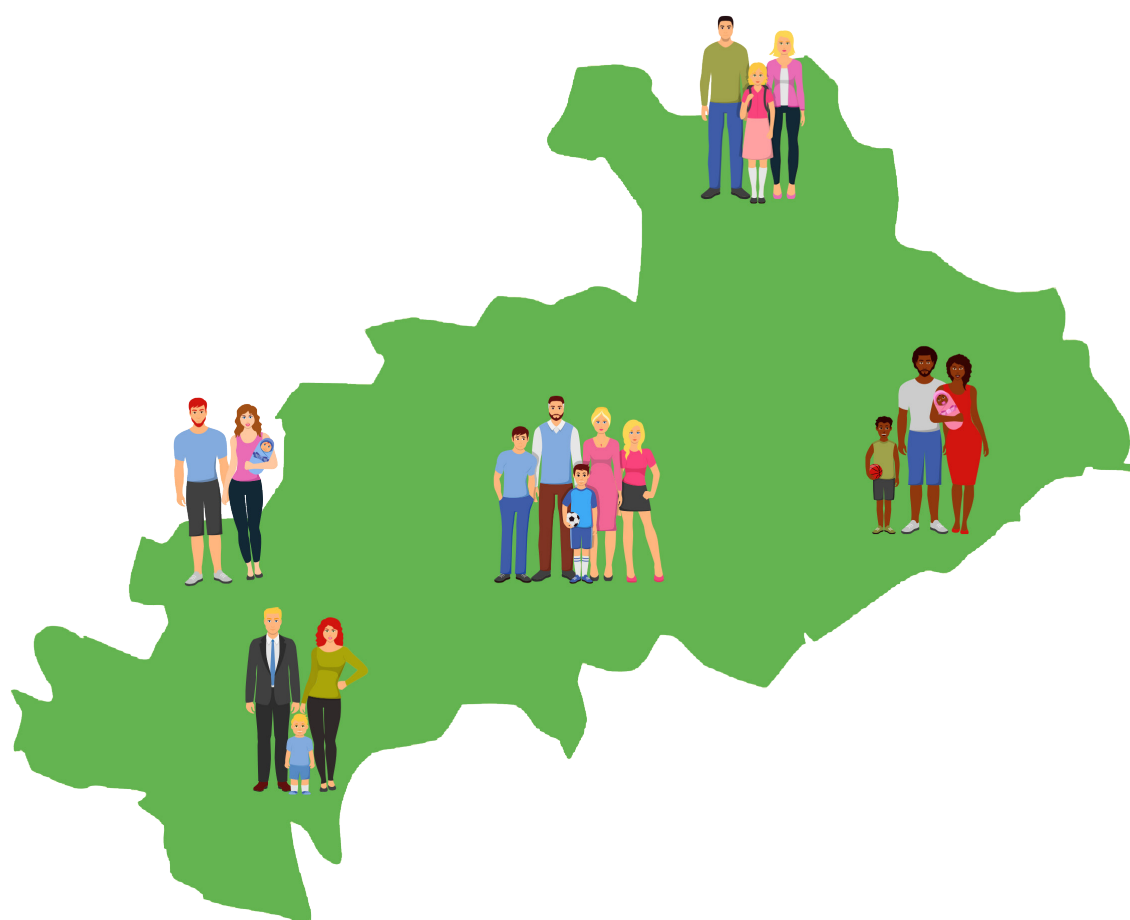


SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

2022 - 2026

Monsieur le Préfet,

Dominique DUFOUR

Monsieur le Président
du Conseil Départemental,

Jean-Marie BERNARD

Monsieur le Président
Association des Maires de France,

Roger DIDIER

Madame la Présidente
CCSS des Hautes-Alpes,

Nadine PACALET

L'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles définit les services aux familles comme « visant à répondre à leurs besoins et à favoriser le déroulement harmonieux de la vie familiale, depuis la grossesse jusqu'aux 25 ans de l'enfant, dans le respect des droits et besoins des enfants et de leurs parents ».

Les services aux familles sont composés :

- Des services de soutien à la parentalité, définis comme « toute activité consistant, à titre principal ou à titre complémentaire d'une autre activité, notamment celle d'accueil du jeune enfant, à accompagner les parents dans leur rôle de premier éducateur de leur enfant, notamment par des actions d'écoute, de soutien, de conseils et d'information, ou à favoriser l'entraide et l'échange entre parents » ;

- Des modes d'accueil du jeune enfant, dont le rôle est de « prendre régulièrement ou occasionnellement soin d'un ou de plusieurs jeunes enfants à la demande de leurs parents ou responsables légaux en leur absence ou, en tant que de besoin ou de manière transitoire, en leur présence ». Ils sont assurés par les assistants maternels, salariés de particuliers employeurs ou de personnes morales de droit public ou privé ; les établissements d'accueil du jeune enfant (à l'exclusion des pouponnières et des services d'accueil collectif recevant des enfants âgés de plus de deux ans scolarisés, avant et après la classe), et les personnes morales ou salariés des particuliers employeurs qui assurent la garde de jeunes enfants au domicile des parents.

Le Schéma départemental des services aux familles (Sdsf) permet de croiser les priorités et d'identifier les territoires prioritaires afin de réduire les inégalités d'accès aux services, de favoriser la création de nouvelles solutions d'accueil pour les enfants et les jeunes et développer des actions de soutien à la parentalité.

Il contribue à réinterroger les méthodes de travail avec les partenaires et faire le lien entre les problématiques et les objectifs des politiques de la petite enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale.

En définissant les orientations stratégiques sur ces différentes politiques, le Sdsf alimente les interventions de la Caisse Commune de Sécurité Sociale (CCSS) des Hautes-Alpes dans le cadre des Conventions Territoriales Globales (Ctg) signées sur le département

L'objet est de parvenir à un diagnostic commun des besoins sur le territoire et à un plan de développement concerté des services aux familles.

La collaboration de l'ensemble des acteurs engagés sur le territoire pour et avec les familles permet de proposer ce Sdsf. C'est l'occasion de remercier l'ensemble des associations et collectivités territoriales pour leur investissement.

Le bilan du dernier schéma démontre la richesse des actions entreprises tant sur les domaines de la petite enfance, de la jeunesse ou de la parentalité.

Ce nouveau schéma présente l'avantage de pouvoir maintenir ou d'élargir des actions qui ont démontré leur efficacité mais aussi, de proposer des actions qui permettent d'améliorer la qualité de service rendue aux familles.

Les politiques relatives à la petite enfance et à la parentalité sont conduites par de multiples acteurs. Aussi, le Sdsf constitue-t-il un outil de structuration de l'action sociale territoriale. Il vise à élaborer **une politique partagée de la petite enfance, du soutien à la parentalité, de la jeunesse, de l'animation de la vie sociale et de l'accès aux droits, valorisant les enjeux éducatifs communs et les compétences parentales.**

À ce titre, il contribue à :

- renforcer le **partenariat et la coordination** entre les acteurs au service des usagers ;
- conforter le **pilotage local**, adapté aux besoins des territoires, de la politique de la petite enfance, du soutien à la parentalité, de la jeunesse, de l'animation de la vie sociale et de l'accès aux droits.

1 - Le Comité Départemental des Services aux Familles (Cdsf)

Le cadre de gouvernance des politiques publiques a évolué depuis la loi Maptam¹ de 2014. Celle-ci a préfiguré les premiers Schémas départementaux des services aux familles et incité à leur déploiement, à titre facultatif, sur l'ensemble du territoire.

L'ordonnance n° 2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles instaure sur tous les territoires les Comités départementaux des services aux familles (Cdsf) et acte la disparition des Commissions départementales de l'accueil des jeunes enfants (Cdaje).

Le Cdsf est une « instance de réflexion, de conseil, de proposition et de suivi concernant toutes questions relatives à l'organisation, au fonctionnement, au maintien et au développement des services aux familles [...] ainsi qu'au suivi des améliorations de la qualité » en application des chartes nationales (voir supra). Les compétences et les modalités de fonctionnement et de suivi de l'activité des Cdsf par le ministre en charge de la famille sont fixées par décret.

Le Cdsf est présidé par le représentant de l'État dans le département.

Les vice-présidents en sont :

- Le Président du Conseil départemental ou son représentant
- Un représentant des communes et intercommunalités du département
- Le Président du Conseil de la Caisse Commune de Sécurité Sociale pour les Hautes-Alpes ou son représentant.

Il comprend, notamment, des représentants des collectivités territoriales, des services de l'État, des caisses d'allocations familiales, d'associations, de gestionnaires et de professionnels concernés par les services aux familles, ainsi que des représentants d'usagers et des représentants des particuliers employeurs. Sa composition est fixée par le décret 2021-1644 du 14/12/2021.

Le Cdsf établit un schéma départemental des services aux familles (Sdsf) pluriannuel qui a notamment pour objet d'évaluer l'offre et les besoins territoriaux en matière de services aux familles et de définir des actions départementales.

Le comité départemental des services aux familles (Cdsf) a en charge l'élaboration et le suivi du Sdsf qui a pour missions de contribuer :

- Au développement et au maintien de services aux familles en s'appuyant sur un diagnostic territorialisé des besoins d'accueil et de services ;
- À l'information et l'accompagnement des assistants maternels et des candidats potentiels à l'exercice de ce métier et prestations mis en place pour aider les parents ;
- À l'information et l'orientation des familles concernant les différents dispositifs afin de mieux concilier la vie familiale et la vie professionnelle des parents et lutter contre le non-recours ;
- À l'organisation des transitions entre les modes d'accueil du jeune enfant, école et accueil péri et extrascolaire ;
- À la formation des professionnels de l'accueil du jeune enfant et du soutien à la parentalité.

2 – La méthode d'élaboration du Sdsf 2022-2026

L'élaboration du Sdsf se construit en mode projet dans un calendrier contraint, car celui-ci doit être validé avant le 31 décembre 2022.

Les travaux s'articulent autour de 4 étapes :

- Le bilan du schéma précédent
- Le diagnostic de territoire
- La définition des orientations du Sdsf
- La formalisation du plan d'action

Le bilan du précédent schéma a été réalisé par les services du Conseil Départemental, des services de l'État et de la CCSS.

Ce bilan permet :

- De mesurer l'impact, la pertinence et le maintien des actions
- De comprendre et d'analyser les raisons pour lesquelles certaines actions n'ont pu être mises en œuvre

La réalisation d'un **diagnostic** partagé est un élément incontournable dans la constitution du Sdsf. Il s'agit par une approche populationnelle et territoriale d'analyser les besoins d'un département, de les comparer à l'offre de service actuelle afin de définir les développements à envisager. La multiplicité des acteurs permet de croiser les données afin d'identifier l'ensemble des besoins.

À partir de l'état des lieux et de la politique mise en œuvre dans le cadre des services aux familles, les orientations du Sdsf peuvent être définies.

Afin de mettre en cohérence les actions partenariales menées sur le département, il est proposé de définir ces **orientations** autour de 5 thématiques :

- La petite enfance
- La jeunesse
- La parentalité
- L'animation de la vie sociale
- L'accès aux droits

Il s'agit de définir le périmètre de ces thèmes et de déterminer les axes à développer dans le schéma.

Ce document constitue l'élément socle du Sdsf. Il est complété d'un **plan d'action** qui vient préciser les actions concrètes à mener sur le territoire.

Les expériences précédentes ont montré qu'un plan d'action sur 4 ans est difficile à mettre en œuvre au regard de l'évolution des besoins, des changements d'acteurs ou des d'évolution des priorisations. Aussi, le présent plan décrit-il les actions à mener sur les deux premières années du Sdsf. A l'issue de cette période un bilan intermédiaire sera réalisé afin d'adapter aux besoins les actions et initier de nouvelles actions à partir des besoins actualisés.

Ces travaux intermédiaires pourront s'appuyer pour parties sur les travaux liés aux déploiements et aux renouvellements des Conventions Territoriales Globales et autres travaux partenariaux menés autour des orientations définies.

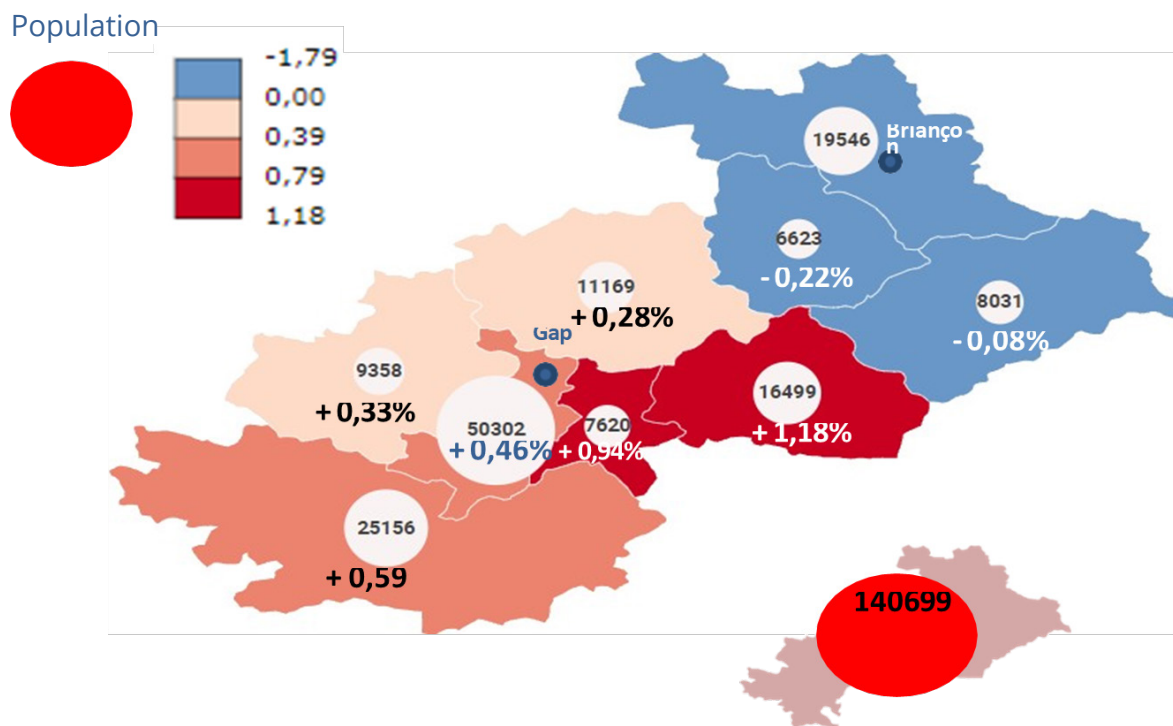
Pour mener à bien les travaux des groupes de travail multi-partenariaux ont été initiés (1 groupe par thématique) garantissant le déploiement d'actions en adéquation avec les besoins.

La population

La population des Hautes-Alpes a légèrement augmenté entre 2014 et 2018 de + 0,59 % soit + 0,15% par an en moyenne. Cette croissance, principalement due à l'arrivée de nouveaux habitants sur le territoire, n'est pas homogène : les territoires urbains de Serre-Ponçon et Serre-Ponçon Val d'Avance semblent avoir en effet davantage bénéficié de ces évolutions contrairement aux communautés de communes du Briançonnais du Pays des Écrins.

Taux de variation annuelle moyenne de la population 2014- 2018 (en %)

Source : Insee, RP 2014 / 2018 – Traitement Dros



L'emploi

Dans la région Paca, le département des Hautes-Alpes est le moins touché par le chômage (7,8 % contre 9,1 % au niveau régional). Depuis 2015 et jusqu'en 2020, le taux de chômage a baissé pour connaître une légère hausse au 2^{ème} trimestre 2021 par rapport à fin 2020 (+ 0,3 point).

Bien que les taux d'emploi des femmes et des hommes soient supérieurs à ceux de la moyenne régionale (respectivement 58,9 % et 65,7 %), les écarts entre les femmes et les hommes restent encore marqués sur le territoire, exception faite des communautés de communes du Buëch-Dévoluy, de Serre-Ponçon et du Briançonnais.

Chômage et demandeurs d'emploi par zone d'emploi

	Taux de chômage - 2 ^{ème} trimestre 2021 (en %)	Nombre de demandeurs d'emploi A,B,C - Juin 2021
Digne-les-Bains / Alpes de Haute Provence (à titre de comparaison)	9,2	6 830
Briançon	7,7	4 110
Gap	7,7	9 980
Hautes-Alpes	7,8	12 970

Source : Insee, STMT, Pôle emploi, Dares - Traitement Dros



Taux d'emploi des 15 - 64 ans par EPCI en 2018

	Taux d'emploi des femmes (en %)	Taux d'emploi des hommes (en %)	Écarts H/F (en points de %)
CA Gap-Tallard-Durance	63,8	68,3	4,5
CC Buëch-Dévoluy	65,9	66,3	0,4
CC Champsaur-Valgaudemar	68,7	71,8	3,1
CC du Briançonnais	70,3	72,	1,7
CC du Guillestrois et du Queyras	73,5	78,1	4,6
CC du Pays des Écrins	70,2	75,1	4,9
CC du Sisteronais-Buëch	59,7	66,2	6,5
CC Serre-Ponçon	67	68,7	1,7
CC Serre-Ponçon Val d'Avance	67,4	70,7	3,3
Hautes-Alpes	66,2	69,8	3,6

Source : Insee, RP 2018 - Traitement Dros

La Précarité

Le département des Hautes-Alpes est le moins concerné par la précarité dans la région. Au 31 décembre 2020, le taux de bas revenus s'y élève à 15,3 % contre 21,5 % en région Paca.

Toutefois, des disparités territoriales peuvent être observées : les EPCI au sud du département concentrent ainsi davantage d'allocataires des minima sociaux que ceux du nord et ont un taux de bas revenus plus élevé.

Près de la moitié des foyers allocataires à bas revenus dans le département sont des familles (47%). Cette proportion atteint 60 % dans la communauté de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance.

Enfin, le Département des Hautes-Alpes est celui qui rassemble le moins de personnes couvertes par la complémentaire santé solidaire (ex CMU-C) (2,7 % contre 10,8 % au niveau régional).

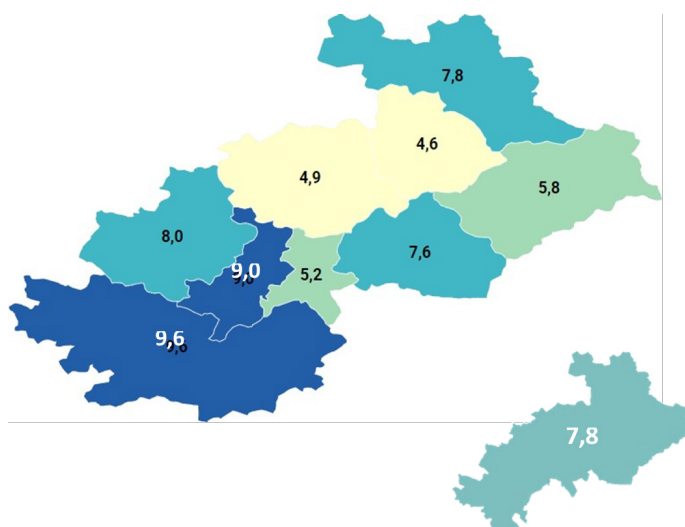
Les foyers allocataires des minima sociaux au 31/12/2020

Nombre d'allocataires

	RSA	AAH
CA Gap-Tallard-Durance	1 327	1 246
CC Buëch-Dévoluy	245	157
CC Champsaur-Valgaudemar	166	127
CC du Briançonnais	443	425
CC du Guillestrois et du Queyras	167	101
CC du Pays des Ecrins	105	69
CC du Sisteronais-Buëch	659	650
CC Serre-Ponçon	364	282
CC Serre-Ponçon Val d'Avance	124	102
Hautes-Alpes	3 234	2 879

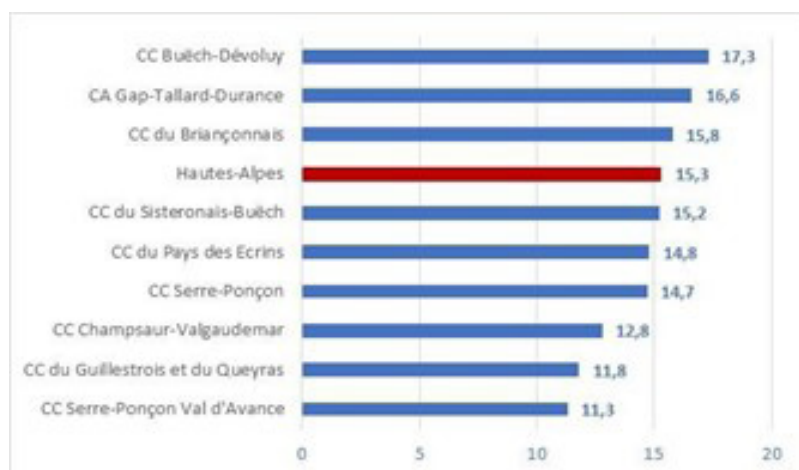
Source : Caf, BCA 2020 – Traitement Dros

Part des allocataires de minima sociaux (hors ASS) d'âge actif (en %)



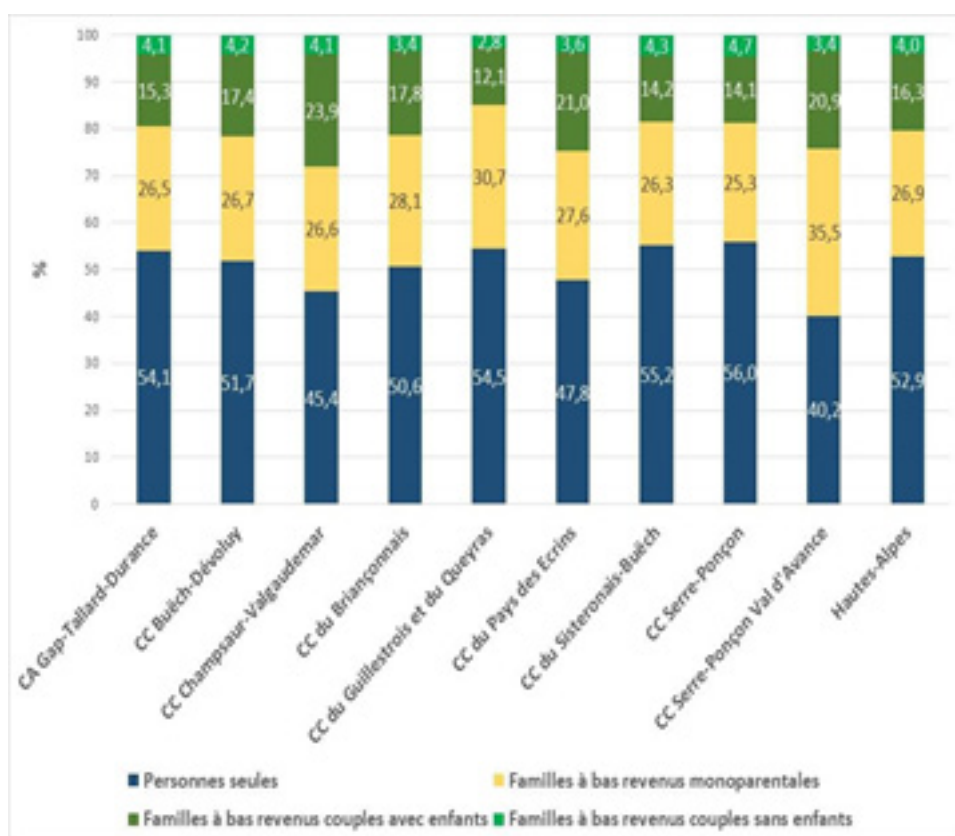
Source : Caf, BCA 2020 – Insee, RP 2018 – Traitement Dros
Minimas sociaux : RSA + AAH – Âge actif : 18 – 64 ans

Les foyers allocataires à bas revenus au 31/12/2020



Source : Caf, BCA 2020 - Insee, RP 2018 - Traitement Dros

Taux de bas revenus par composition familiale



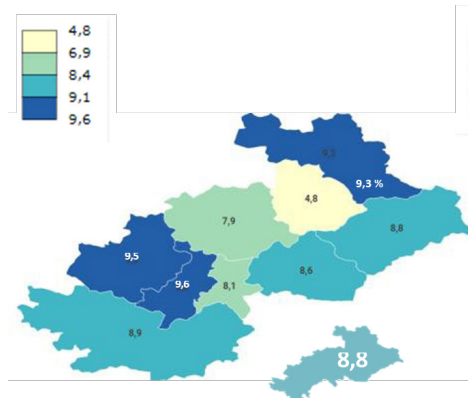
Les familles



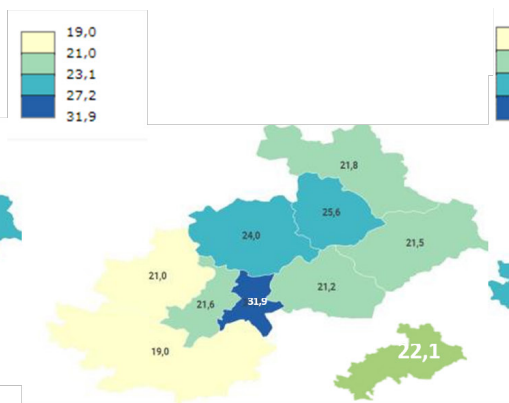
Les familles monoparentales et les personnes seules du département se concentrent principalement dans les EPCI les plus peuplés et les plus urbains : la communauté d'agglomération Gap-Tallard-Durance et la Communauté de commune du Briançonnais. Les couples avec enfant(s), quant à eux, ont une proportion plus élevée en périphérie de ces pôles urbains (dans les communautés de communes de Serre-Ponçon Val d'Avance et du Pays des Écrins).

Les enfants et les jeunes représentent un peu plus du quart de la population du département des Hautes-Alpes en 2018. C'est dans les EPCI Gap-Tallard-Durance et Serre-Ponçon Val d'Avance que les moins de 25 ans sont les plus présents, proportionnellement à la population.

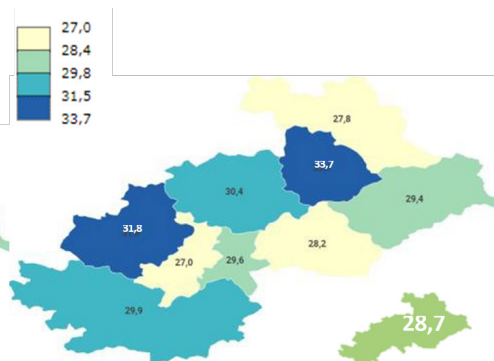
Part des familles monoparentales (en %)



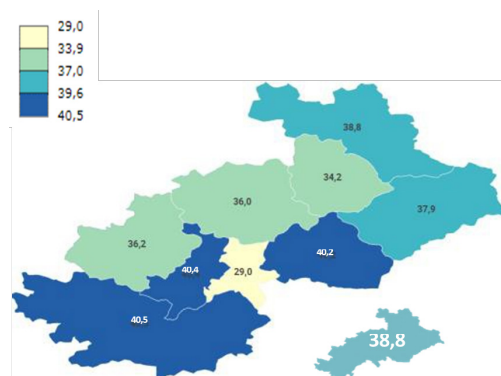
Part des couples avec enfant(s) (en %)



Part des couples sans enfant (en %)



Part des personnes seules (en %)



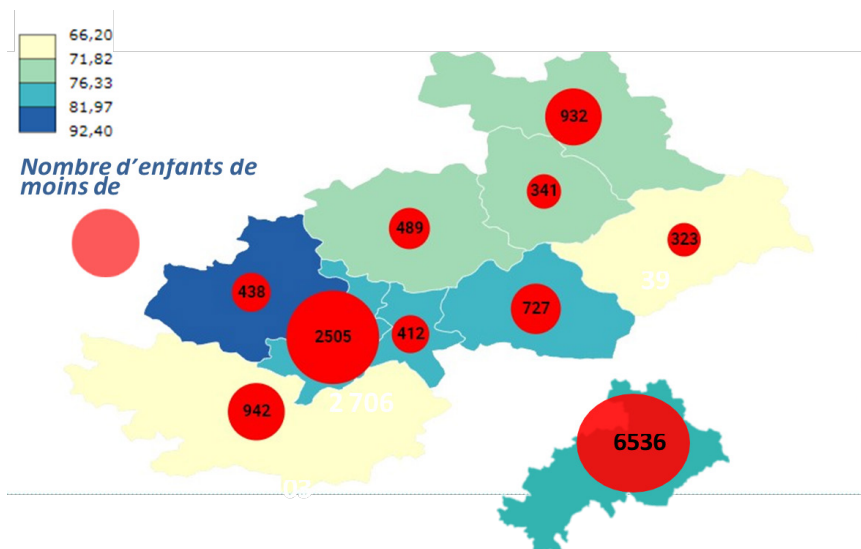
Part des enfants et des jeunes de moins de 25 ans dans la population par EPCI en 2018 (en %)

	Moins de 5 ans	De 5 à 9 ans	De 10 à 14 ans	De 15 à 19 ans	De 20 à 24 ans	Moins de 25 ans
CA Gap-Tallard-Durance	4,9	5,5	6,0	6,2	5,0	27,6
CC Buëch-Dévoluy	4,1	5,3	5,7	4,8	3,3	23,3
CC Champsaur-Valgaudemar	4,8	5,5	6,0	5,2	2,8	24,4
CC du Briançonnais	4,8	6,4	6,3	5,4	2,7	25,7
CC du Guillestrois et du Queyras	4,6	5,1	5,4	4,0	3,2	22,3
CC du Pays des Ecrins	5,1	6,1	5,8	4,7	3,5	25,3
CC du Sisteronais-Buëch	4,4	4,8	5,2	4,9	3,6	22,8
CC Serre-Ponçon	4,4	5,4	5,3	5,7	3,1	23,9
CC Serre-Ponçon Val d'Avance	5,9	6,8	7,2	5,4	3,2	28,5
Hautes-Alpes	4,7	5,6	5,9	5,5	3,8	25,4

Les enfants de moins de 6 ans couverts par la Caf au 31/12/2020

Près de 80 % des enfants de moins de 6 ans du département des Hautes-Alpes sont couverts par la CCSS. Près d'un sur cinq vit dans une famille à bas revenus.

Part des enfants de moins de 6 ans couverts par la Caf (en%)

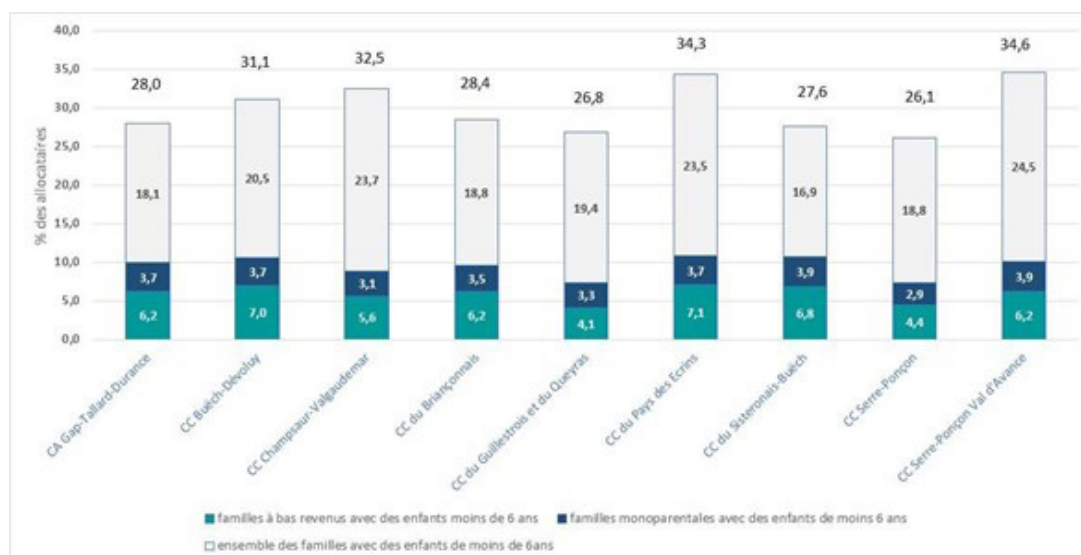


Taux d'enfants de moins de 6 ans à bas revenus parmi les enfants de moins de 6 ans (en %)

CA Gap-Tallard-Durance	21,4
CC Buëch-Dévoluy	24,3
CC Champsaur-Valgaudemar	14,6
CC du Briançonnais	19,1
CC du Guillectrois et du Queyras	11,5
CC du Pays des Ecrins	17,8
CC du Sisteronais-Buëch	22,1
CC Serre-Ponçon	15,2
CC Serre-Ponçon Val d'Avance	15,0
Hautes-Alpes	18,8

Source : Caf, BCA 2020 – Insee, RP 2017 – Traitement Dros

Répartition des familles avec des enfants de moins de 6 ans allocataires de la Caf au 31/12/2020 (en %)



Source : Caf, BCA2020 – Traitement DROS

Les prestations

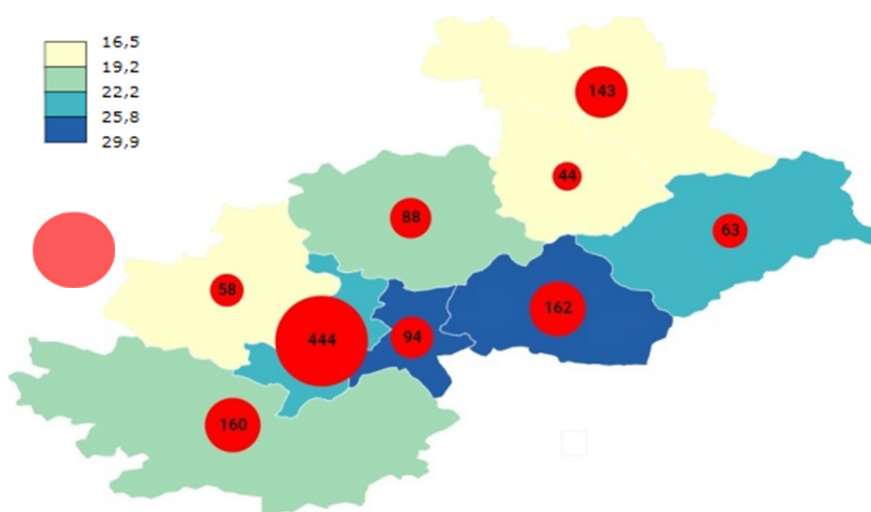
Au 31 décembre 2020, 1 256 familles bénéficient du complément mode de garde (CMG) assistant maternel ; 471 familles perçoivent la PreParE à taux plein quand 248 en bénéficient à taux réduit.

Note. Depuis le 1^{er} janvier 2015, les parents dont les enfants sont nés ou ont été adoptés après le 31 décembre 2014 bénéficient désormais de la PreParE (prestation partagée d'éducation de l'enfant qui remplace le CLCA (Complément de libre choix d'activité de la Paje).

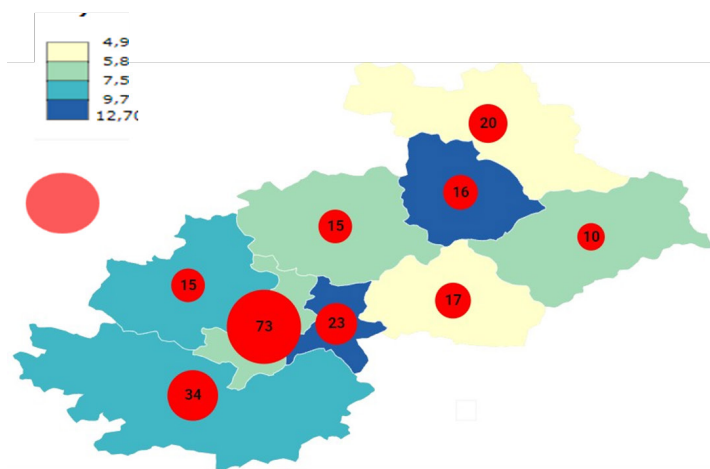
Le CMG assistant maternel (Complément de libre choix du mode de garde de la Paje) est une prestation versée par la Caf/MSA pour la garde d'un enfant de moins de 6 ans par un assistant maternel agréé.

Les prestations liées à l'accueil ou à la garde du jeune enfant au 31/12/2020 :

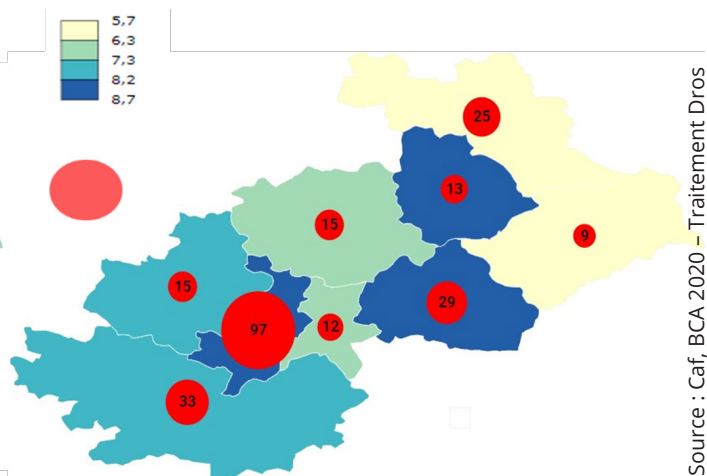
Part des familles avec des enfants de moins de 6 ans bénéficiant du CMG Assistante maternelle (en %)



Part des familles avec des enfants de moins de 3 ans bénéficiant de la PreParE à taux plein (en %)



Part des familles avec des enfants de moins de 3 ans bénéficiant de la PreParE à taux réduit (en %)



Source : Caf, BCA 2020 – Traitement Dros

4 – Bilan du Sdsf 2017-2021

Le Sdsf 2017-2021 a été construit autour de 4 axes, correspondant aux 4 thématiques Petite Enfance, Parentalité, Jeunesse et Animation de la Vie Sociale, articulés en 12 fiches actions et déclinés en 76 objectifs.

Après analyse du bilan :

- 82.89 % des objectifs ont été atteints
- 10.53 % des objectifs ont été réalisés partiellement
- 6.58 % des objectifs n'ont pas été réalisés

La non atteinte et la réalisation partielle des objectifs peuvent s'expliquer par une absence de besoin (exemple : création de crèche d'entreprise), un manque de temps pour mener à bien des expérimentations (exemple : une formation conjointe Caf – Département pour les Assistants maternels) ou encore l'absence de porteurs de projets (exemple : ouverture d'accueil de jeunes).

Thématique Petite enfance

La thématique petite enfance dans le SDSF 2017-2021 était développée au travers de 5 actions portant sur :

- L'observation des besoins et la régulation de l'offre,
- La réponse aux besoins non couverts,
- L'amélioration de l'accueil des enfants en situation de handicap,
- L'accompagnement des familles inscrites dans un parcours d'insertion ou de précarité
- La valorisation et la professionnalisation des assistants maternels.

Cela représentait 29 objectifs dont 83% ont été atteints. Parmi les actions réalisées, peuvent être cités les exemples suivants :

- Des échanges partenariaux se sont formalisés, à la fois entre institutions au travers des réunions de la Commission de Régulation des Structures Petite Enfance, et sur les territoires par le biais des Conventions Territoriales Globales (CTG) et la réalisation de diagnostics partagés.
- Les structures petite enfance fonctionnant en horaires atypiques ont été accompagnées par des financements Caf fléchés. Cela concerne 85% des EAJE du Département.
- Le fonds tripartite Caf – Département – MSA a permis de développer l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les EAJE : 0.46% des enfants accueillis dans les EAJE en 2017 étaient en situation de handicap. En 2021, ils représentent 1.02%, soit une augmentation de 80%.
- Entre 2017 et 2021, une moyenne constante de 30% des enfants inscrits en EAJE vivent en dessous du seuil de pauvreté. Des projets de labellisation de structures à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) favorisant l'accueil d'enfants de familles inscrites dans un parcours d'insertion professionnelle, ont été étudiés mais n'ont pas abouti.
- Les Relais Petite Enfance (RPE) participent au soutien, à la valorisation et à la professionnalisation des assistants maternels. Entre 2017 et 2021, le nombre d'ETP consacrés à l'animation des RPE a augmenté de 34% pour atteindre 5.94 ETP en 2021 sur le département. L'objectif national d'1 ETP d'animation pour 70 assistants maternels est par ailleurs dépassé puisqu'il est de 1 ETP pour 57 assistants maternels dans les Hautes-Alpes.

Au 31/12/2021, l'offre d'accueil petite enfance départementale est matérialisée par :

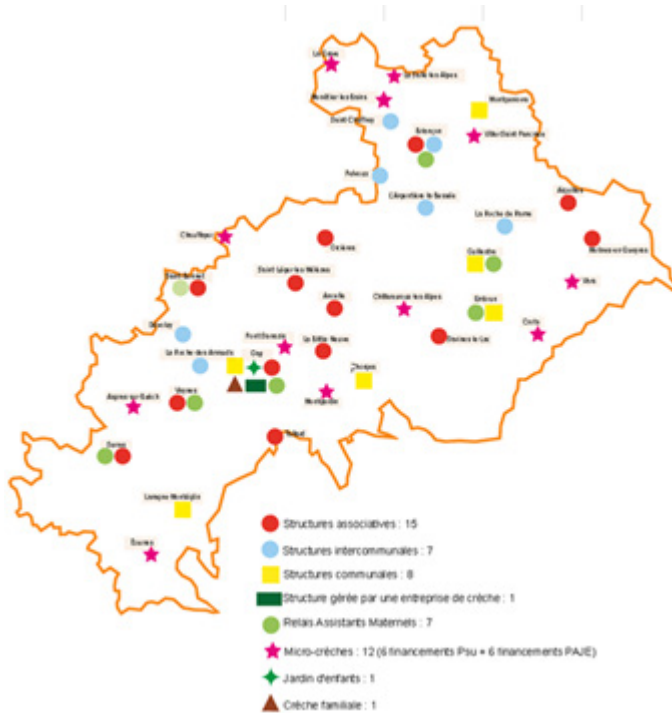
- 45 Eaje, soit 1093 places (+20 places par rapport à 2017, +1.87%)
- 321 assistants maternels agréés en activité au 31/12/2021 (soit une évolution moyenne sur 3 ans de -5.2%). A cette baisse s'ajoute une prévision de cessation d'activité (départ en retraite) pour 27% des assistants maternels à court et moyen terme.
- 17 maisons d'assistants maternels

Le taux de couverture départemental petite enfance baisse de 61.4% en 2017 à 58.6 % en 2019. Il est inférieur au taux de couverture national de 59.8%.

L'EPCI ayant le taux de couverture le plus important est le Guillestrois – Queyras (72.80%). A contrario le Sisteronais Buëch présente le taux de couverture le plus faible (46%), suivi par la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (46.9%).

Les assistants maternels sont accompagnés par 7 Relais petite enfance couvrant 8 EPCI du département. Seul le secteur de Serre-Ponçon Val d'Avance reste à pourvoir.

Localisation des Eaje et des Rpe



Thématique Parentalité

Les actions Parentalité s'organisaient autour du développement d'actions de soutien à la parentalité, de la communication (améliorer la lisibilité de la politique parentalité et l'information faite aux familles) et de la promotion des initiatives des parents. 72% des 18 objectifs ont été atteints au terme du Sdsf 2017-2021.

La politique de soutien à la Parentalité a été marquée par le déploiement des chartes et référentiels nationaux désormais opposables (Reap, Clas, Espace Rencontre).

Les partenariats entre institutions se sont renforcés et structurés au sein de Comités départementaux des financeurs.

La communication et la promotion des dispositifs Parentalité ont favorisé le soutien, en moyenne et par an, de 25 actions Clas pour 367 élèves et 27 actions Reap.

Cette communication (presse et sites Internet) complétée par les actions des acteurs de terrain comme les référents de bassin, a également permis de repérer et financer de nouveaux porteurs de projets (l'association les Toulouzanes à Briançon, et l'association Youkoulélé à Sigoyer).

Les dispositifs parentalité existants sur le département :

- Les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité : 1 projet Clas porté par 7 des 9 Epci.

¹ L'indicateur taux de couverture par les modes d'accueils formels rapporte la capacité d'accueil à la population des enfants de moins de 3 ans. Il s'exprime en nombre de places offertes pour 100 enfants de moins de 3 ans.

- Le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap) composé de 7 référents de bassin et une coordination départementale : a minima 1 action Reaap sur les 9 Epci.
- 9 référents familles au sein des 9 centres sociaux du territoire.
- 5 Lieux accueil enfants-parent. Les territoires restant à pourvoir sont la Communauté d'Agglomération Gap Tallard Durance (hors Gap), les Epci du Briançonnais, de Serre-Ponçon, Serre-Ponçon Val d'Avance et du Sisteronais Buëch.
- 1 service de Médiation Familiale
- 1 Espace de rencontre
- 1 service d'aide et d'accompagnement à domicile

Ces 3 derniers dispositifs ont une portée départementale.

Thématique Jeunesse

Répondre aux besoins non couverts dans le champ de l'enfance jeunesse et favoriser l'autonomie et l'expression des jeunes constituaient les 2 fiches actions inscrites au Sdsf 2017-2021 pour la thématique jeunesse. 82% des objectifs ont été réalisés.

Cela se traduit notamment sur les territoires par :

- L'ouverture d'Alsh sur des territoires non pourvus (Serres, La Freissinouse, St Firmin)
- Le déploiement de la prestation de service Jeunes (3 projets agréés en 2021)
- L'accompagnement de projets innovants (Coopérative Jeunesse de Services)
- Le développement du réseau des Promeneurs du Net (1 fonction de coordination et 8 PDN)
- Le lancement d'un Appel à projets Jeunes départemental et l'accompagnement et la mise en réseau des animateurs jeunes, porté conjointement par l'Etat, le Département et la Caf des Hautes-Alpes
- L'organisation de réunions partenariales interinstitutionnelles régulières sur la jeunesse
- Le développement de l'offre de service civique et du Service National Universel
- Le soutien à l'accueil d'enfant en situation de handicap dans les Alsh par la mise en place d'un pôle ressources handicap (association Dahlir)

L'offre jeunesse sur le territoire se caractérise principalement par :

- 43 Alsh extrascolaires
- 28 Alsh périscolaires
- 7 Alsh Ados
- 3 projets Ps Jeunes
- 2 Foyers des jeunes travailleurs
- 1 Point accompagnement et écoute jeunes

Des besoins restent à couvrir en matière d'offre éducative du mercredi : seuls 3 Plans mercredis ont été labellisés. Des territoires demeurent dépourvus d'Alsh fonctionnant sur le temps du mercredi. Exemples : Communauté d'Agglomération (hormis Gap), le Queyras, le Briançonnais (hormis Briançon), le Sisteronais Buëch (hormis Laragne et Serres).

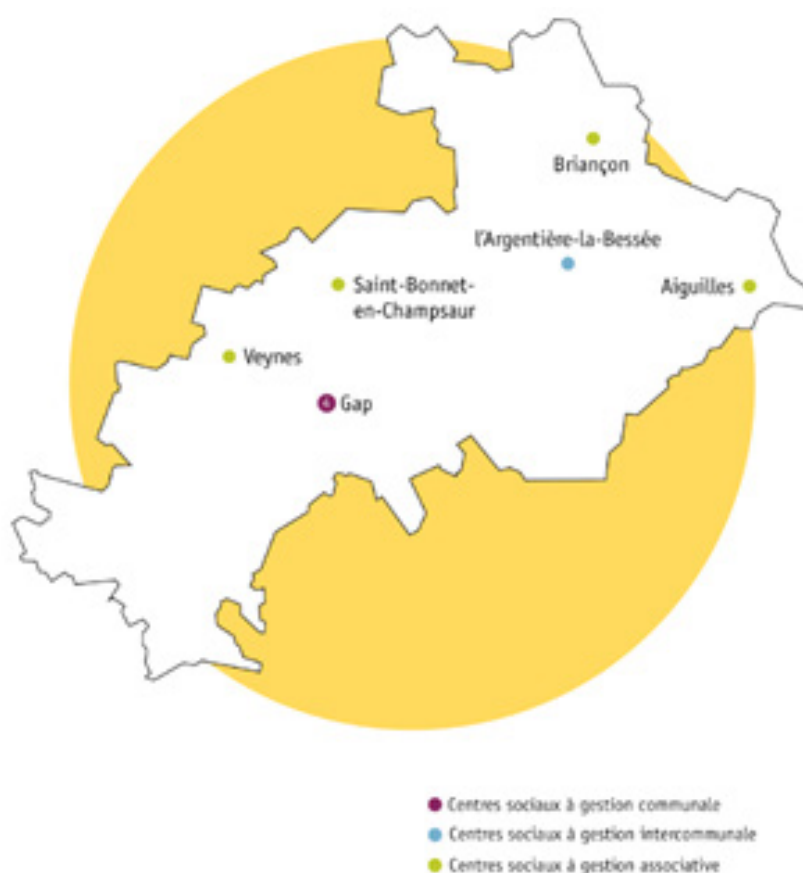
Thématique Animation de la Vie Sociale (AVS)

Le Sdsf 2017-2021 avait pour ambition de soutenir les acteurs de l'animation de la vie sociale. 82% des 11 objectifs ont été atteints.

Les éléments marquants du bilan sont listés ci-après :

- La mise en place de l'observatoire SENACS (Système d'échange national des Centres Sociaux) depuis 2017
- L'élaboration d'une plaquette départementale annuelle en partenariat avec l'Union des Centres Sociaux
- Le soutien aux centres de ressources et d'information des bénévoles (Crib)
- Le soutien aux actions de formation des professionnels et des bénévoles (subventions Caf, financements Fdva, harmonisation de l'offre de formation des Crib)
- Le développement de la coopération des structures associatives, « Altitude coopérante »

Au 31/12/2021, les équipements Centres sociaux sont répartis comme suit :



Une association porte un projet Espace de vie sociale sur la vallée de la Méouge.

Aucun équipement AVS n'est présent sur les 2 Epci de Serre-Ponçon et Serre-Ponçon Val d'Avance.

5 – Les orientations du SDSF 2022-2026

La méthodologie participative adoptée pour constituer ce nouveau schéma a permis de mettre en exergue les orientations prioritaires du territoire. Ainsi, le plan d'action proposé est décliné autour de six axes :

- Les actions transversales
- Consolider l'offre d'accueil du jeune enfant et en faciliter l'accès aux familles vulnérables
- Favoriser le développement d'une offre coordonnée de soutien à la parentalité
- Renforcer et structurer une offre adaptée à la jeunesse
- Soutenir et promouvoir l'animation de la vie sociale
- Favoriser l'accès aux droits

Il se dégage 4 orientations, fils conducteurs du schéma pour toute la période.

La première orientation concerne **la connaissance pour mieux servir le territoire**. Il s'agit là de mettre en place des actions coordonnées afin de développer et partager les données permettant de préciser le profil du territoire d'une part et de développer des relations inter-partenariales afin d'agir en complémentarité au plus près des besoins et familles d'autre part, d'enrichir l'offre de service et de rendre plus lisible et plus cohérente l'action territoriale.

La seconde orientation est portée sur **l'attractivité** des métiers et le besoin d'améliorer l'accès à la **formation** afin de garantir une offre de service suffisante sur le département.

En effet la période actuelle est marquée par un contexte de fortes tensions de recrutement, et ce dans tous les domaines du champ social. La pyramide des âges, notamment du secteur petite enfance est également en défaveur. Pour exemple 27.50% des assistants maternels feront valoir leur droit à la retraite à court terme. Les actions de promotion des métiers seront valorisées dans ce schéma.

Il en va de même pour les bénévoles qui œuvrent principalement dans les domaines de la parentalité et de l'animation de la vie sociale, des actions de formations pourront leur être proposées afin de renforcer leurs compétences et ainsi mieux accompagner les familles.

La troisième orientation concerne **l'information** des usagers afin de mieux communiquer sur l'offre du territoire. L'information s'appuiera sur tous les modes de contacts et tous les leviers partenariaux. Cette orientation doit permettre de rendre plus lisibles les politiques mises en œuvre et de simplifier les démarches des usagers.

Une attention particulière sera apportée aux publics vulnérables comme les familles monoparentales (8.8% des familles sur le territoire), les familles en situation de précarité ou encore les familles rencontrant des situations de handicap.

La dernière orientation concerne bien évidemment le maintien et le **développement de l'offre de services**. Les éléments de diagnostic et de bilan présentés en point 3 et 4 identifient des territoires dépourvus ou insuffisamment pourvus en termes d'équipements et de services.

Les actions du présent Sdsf auront pour objectif d'améliorer le maillage de cette offre de service et de renforcer la couverture territoriale. Ces développements seront menés dans une optique de régulation de l'offre et répondront aux besoins identifiés des habitants



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

SOMMAIRE

ACTIONS TRANSVERSALES

- Action 1** Organiser le fonctionnement des instances partenariales
- Action 2** Organiser une veille démographique et améliorer le maillage territorial en termes d'équipements et services aux familles

AXE 1 : CONSOLIDER L'OFFRE D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ET EN FACILITER L'ACCÈS AUX FAMILLES VULNÉRABLES

- Action 3** Favoriser l'attractivité des métiers de la petite enfance afin d'assurer une couverture suffisante sur le territoire
- Action 4** Identifier et répondre aux besoins des publics vulnérables
- Action 5** Articuler Culture et Petite Enfance
- Action 6** Développer la relation inter-partenariale

AXE 2 : FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE COORDONNÉE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

- Action 7** Améliorer la lisibilité de la politique de soutien à la Parentalité et favoriser l'inter-connaissance
- Action 8** Renforcer la professionnalisation et l'attractivité des métiers des services de soutien à la parentalité
- Action 9** Identifier et répondre aux besoins des publics vulnérables en soutenant la fonction parentale

AXE 3 : RENFORCER ET STRUCTURER UNE OFFRE ADAPTEE A LA JEUNESSE

- Action 10** Développer l'offre éducative et favoriser l'autonomie et l'engagement des jeunes
- Action 11** Favoriser la professionnalisation et l'attractivité des métiers de la jeunesse
- Action 12** Développer une expertise départementale sur la thématique Jeunesse

AXE 4 : SOUTENIR ET PROMOUVOIR L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

- Action 13** Soutenir et valoriser les acteurs de l'Animation de la Vie Sociale
- Action 14** Favoriser les coopérations entre les acteurs de l'Animation de la Vie Sociale

AXE 5 : FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS

- Action 15** Favoriser les relations inter-partenariales
- Action 16** Faciliter la démarche des usagers

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES

ACTIONS TRANSVERSALES

ACTION 1 : Organiser le fonctionnement des instances partenariales

PILOTE : État

Diagnostic / Constats

- Le Comité départemental des services aux familles (Cdsf) a vocation à devenir l'instance partenariale unique de pilotage local des politiques publiques en matière de services aux familles, tandis que la Commission départementale de l'accueil du jeune enfant (Cdaje) disparaît.
- Le Cdsf est le lieu de coordination de l'ensemble des acteurs autour d'objectifs territorialisés, prenant en compte les orientations nationales et les spécificités locales.
- Le Cdsf organise librement ses travaux de manière à remplir les missions fixées réglementairement.

Objectifs opérationnels

- Coordonner les actions sur les territoires et les partenaires experts.

Modalités de mise en œuvre

Action	Pilote / Pilote associé	Échéance
Création d'un Comité par thématique qui s'appuie sur les comités existants, dans la recherche de concentration des différents comités de pilotage sous un comité unique. Le rôle des Comités thématiques est de développer une expertise et d'être garant du plan d'action du Sdsf. Cf. déclinaison décrite dans chaque thématique du plan d'action (fiches actions 6, 7 et 12)	État	2024

Partenaires associés

- CCSS
- Département
- Membres du Cdsf

Résultats attendus / Indicateurs d'évaluation

- Partage et communication sur la politique, les orientations des 5 thématiques au niveau départemental et des territoires
- Mise en œuvre et évaluation des actions du schéma

ACTIONS TRANSVERSALES

ACTION 2 : Organiser une veille démographique et améliorer le maillage territorial en termes d'équipements et services aux familles

PILOTE : Département

Diagnostic / Constats

- Une absence de complémentarité et de partage de connaissances entre acteurs sur les besoins des familles sur les territoires
- Une absence d'outils partagés entre institutions permettant de croiser les données territoriales
- Des besoins des familles fluctuants, difficiles à anticiper
- Un besoin de réactivité de la part des acteurs de terrain et des institutions pour répondre aux besoins des familles

Objectifs opérationnels

- Développer une expertise départementale sur les 5 thématiques du SDSF
- Identifier les zones avec une offre de services inexistante ou inadaptée et identifier les territoires prioritaires
- Identifier les actions innovantes du territoire et accompagner ses expérimentations
- Favoriser le lien entre les différents dispositifs : Sdsf, Sdus, autres diagnostics de territoire
- Améliorer la visibilité des offres de services possibles sur les territoires et les acteurs associés

Modalités de mise en œuvre

Action	Pilote / Pilote associé	Échéance
Création et diffusion d'une Cartographie représentative : - des services et équipements des territoires, - des compétences des collectivités territoriales	Département / CCSS	2023
Construction d'une trame unique de diagnostic de territoire à l'échelle des EPCI et du Département : - définition de critères/indicateurs par thématique, - création d'outils communs	Département / CCSS	2023
Mise en commun des diagnostics de territoire pour rechercher la complémentarité des dispositifs	Département / CCSS	2023
Finalisation du diagnostic final par l'intégration des données locales des acteurs de terrain	Département / CCSS	2023

Partenaires associés

- État
- Élus Département et représentants des EPCI
- Msa
- Chargés de coordination des Conventions territoriales globales
- Relais Petite Enfance
- Association Alpaje

Résultats attendus / Indicateurs d'évaluation

- Formalisation Cartographie du territoire partagée et actualisée
- Mise en œuvre de la trame unique
- Nombre d'opérations issues du partage des données du diagnostic et des données de terrain
- Taux de couverture départemental et par EPCI par type d'équipements.

AXE 1 – CONSOLIDER L’OFFRE D’ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ET EN FACILITER L’ACCÈS AUX FAMILLES VULNÉRABLES

ACTION 3 : Favoriser l’attractivité des métiers de la petite enfance afin d’assurer une couverture suffisante sur le territoire

PILOTE : Département

Diagnostic / Constats

- Des difficultés de recrutement de personnel qualifié pour les structures Petite Enfance.
- Une démographie vieillissante des Assistants Maternels (AM) : 25.7% des assistantes maternelles en activité ont plus de 55 ans au 31/12/2020.
- Pas de turn-over suffisant des AM (pas ou peu de candidat à l’agrément)
- Un manque d’attractivité des métiers de la petite enfance :
 - o Une absence d’organisme de formations des EJE sur le Département,
 - o Un processus d’agrément assistant maternel long qui défavorise l’attractivité du métier,
 - o Des logements inadaptés qui ne répondent pas aux critères réglementaires pour l’installation des assistants maternels sur tous les territoires,
 - o Un frein à l’installation des AM dû aux coûts élevés des logements dans certaines zones.
- Une réforme nationale (Norma) à mettre en œuvre rapidement
- Un réseau départemental des Rpe dynamique et force de propositions (actions communes de formation, d’évènements etc.)

Objectifs opérationnels

Favoriser l’attractivité des métiers de la petite enfance

- Promouvoir les métiers de la Petite enfance (recrutement et formation des professionnels) en s’appuyant sur les partenaires (Rpe, forums de l’emploi, Education Nationale).
- Accompagner la mise en œuvre de la nouvelle convention collective des AM
- Communiquer auprès des élus sur les problématiques et enjeux de la petite enfance
- Accompagner les collectivités territoriales pour le maintien et le développement des structures et des AM sur les territoires

Accompagner la professionnalisation selon la réforme Norma

- Favoriser le départ en formation en continue
- Soutenir les parents dans leur rôle d’employeurs, mieux les informer sur le droit à la formation continue
- Accompagner la mise en œuvre de la nouvelle convention collective des AM

Modalités de mise en œuvre

Action	Pilote / Pilote associé	Échéance
Associer le réseau Relais petite enfance pour le transfert de l'information: - expliquer la nouvelle convention collective (AM et parents employeurs), - informer sur le dispositif de formation, - identifier et partager les besoins et difficultés des AM - Accompagner les AM aux outils collaboratifs de la petite enfance (www.monenfant.fr) (le site www.monenfant.fr / accompagner les AM à créer leur profil et renseigner leur disponibilité et leur projet d'accueil.)	CCSS	2023
Actualisation du modèle départemental de contrat de travail des AM.	Département	2023
Participation aux manifestations départementales liées à la connaissance des métiers (forums emplois, orientations scolaires).	Département / CCSS	2023
Définition de solutions innovantes facilitatrices de départ en formation continue. Exemple : développement de passerelles entre accueil collectif et accueil individuel	Département	2023
Suivi de l'action de formation financée dans le cadre de l'AAP Plan de formation des professionnels de la petite enfance	État / Département / CCSS	2023
Valorisation du métier d'AM par la mise en place d'une action partenariale PMI / réseau Rpe	Département	2023

Partenaires associés

- Relais petite enfance (Rpe)
- Pôle emploi
- Éducation Nationale
- FEPEM
- Eaje / AM
- Alpaje – Acepp05
- Ergologic (organisme retenu par l'AAP Plan de formation des professionnels)

Résultats attendus / Indicateurs d'évaluation

- Maintien d'une offre de service équivalente
- Application de la réforme Norma sur tout le territoire
- Bilan d'activité des Rpe
- Évolution des effectifs AM et structures sur les territoires :
 - nombre de nouveaux AM agréés.
 - turn-over des professionnels
 - taux d'occupation dans les différents modes de garde et leur évolutions : Eaje / AM
 - % des départs en formation par rapport au volume des AM et évolution.
- Nombre de solutions innovantes mises en œuvre

AXE 1 – CONSOLIDER L’OFFRE D’ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ET EN FACILITER L’ACCÈS AUX FAMILLES VULNÉRABLES

ACTION 4 : Identifier et répondre aux besoins des publics vulnérables

PILOTE : CCSS

Diagnostic / Constats

- Une nécessité de maintenir une réflexion sur la prise en compte du travail saisonnier : besoins spécifiques en matière d’horaires atypiques pour les modes d’accueil. 90% des structures Eaje fonctionnent sur des horaires atypiques (amplitude d’ouverture supérieure à 10h/ jour, ouverture le dimanche et jours fériés, ouverture avant 6h et après 22h).
- Une absence de réponse adaptée aux personnes en situation d’insertion : pas de mode de garde réservé, pas de structure labellisée AVIP, pas d’actualisation des informations réglementaires transmises.
- Un partenariat très actif sur le département au travers de l’activation de la convention tripartite pour favoriser l’accueil des enfants en situation de handicap dans les Eaje. Depuis l’automne 2021, une expérimentation est en cours avec le Dahlir pour l’inclusion des enfants dans les structures normalisées, en remplacement de la convention de partenariat.
- Une nécessité de compléter ce dispositif par un partenariat avec l’Éducation Nationale.

Objectifs opérationnels

- Proposer des réponses adaptées aux besoins d’accueil des enfants de travailleurs saisonniers
- Développer l’accueil des enfants issus de familles en situation de précarité et/ou d’insertion professionnelle
- Actualiser les informations relatives à la réglementation Petite Enfance et organiser leur diffusion notamment auprès des partenaires en contact avec les familles vulnérables. (Exemple : flash partenaires).
- Renforcer l’inclusion des enfants vulnérables et/ou en situation de handicap dans les structures d’accueil collectif et chez les AM et Maison d’Assistant Maternel (MAM)

Modalités de mise en œuvre

Action	Pilote / Pilote associé	Échéance
Adaptation de tous les projets éducatifs des structures Eaje sur les aspects relatifs aux personnes vulnérables.	Département	2023
Généralisation du dispositif DAHLIR et rendre effectif le partenariat avec l'Éducation Nationale afin d'avoir une continuité d'accueil entre structure et crèche.	CCSS / Département	2023
Suivi de l'action de formation financée dans le cadre de l'AAP Plan de formation des professionnels de la petite enfance	État	2023
Accompagnement attentionné des publics précaires par les Rpe et les Espaces France Service.	CCSS / État	2023
Communication auprès des associations / structures (type MDS) accompagnatrices des familles en situation de précarité et/ou insertion professionnelle sur les modes d'accueils, les modalités d'inscription, les critères...	CCSS	2023
Organisation de séances d'analyse de la pratique et/ou formation des personnels de crèche, Rpe et AM sur l'accueil des enfants de familles connaissant des difficultés économiques et sociales.	CCSS / Département	2023
Réflexion autour d'une communication attentionnée aux partenaires CCSS	CCSS	2024
Finalisation du projet d'étude porté par Alpaje sur le bassin gapençais, intitulé « Prévenir et agir contre la pauvreté dès la petite enfance en facilitant l'accès à l'emploi et à la professionnalisation et par le soutien et accompagnement à la parentalité ».	État / CCSS	2024

Partenaires associés

- Maisons des Solidarités / Maisons de l'Autonomie
- Alpaje - ACEPP05
- Rpe
- France Service
- DAHLIR
- Agence Régionale de Santé (ARS)
- Éducation Nationale
- Associations œuvrant dans le domaine de l'insertion
- Service Public de l'Emploi et de l'Insertion (SPIE)
- Ergologic

Résultats attendus / Indicateurs d'évaluation

- Inclusion des enfants en situation de handicap dans les structures d'accueil :
 - o évolution du nombre d'enfants en situation de handicap accueillis en Eaje
 - o nombre d'heures d'accueil.
- Évolution du nombre d'enfants en situation de précarité accueillis en Eaje.
- Évolution du nombre de structures / AM et MAM fonctionnant en horaires atypiques
- Concrétisation de l'état des lieux sur le thème « petite enfance et insertion » porté par Alpaje.
- Identification des leviers possibles :
 - o étude des possibilités de mise en œuvre de structures ou places AVIP
 - o nombre de structures ou places labellisées AVIP

AXE 1 – CONSOLIDER L’OFFRE D’ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ET EN FACILITER L’ACCÈS AUX FAMILLES VULNÉRABLES

ACTION 5 : Articuler Culture et Petite Enfance

PILOTE : Département

Diagnostic / Constats

- Un manque de coordination des appels à projets (AAP) qui sont multiples et avec des temporalités différentes.
- L'existence de plusieurs dispositifs : 1000 jours, premières pages etc.
- Une qualité d'accueil au sein des Eaje et chez les AM / MAM par la mise en place de projets de fonctionnements diversifiés à maintenir.
- Une obligation légale pour les Eaje de présenter dans leur projet d'accueil les dispositions prises pour assurer, notamment, l'éveil des enfants en matière artistique et culturelle et pour favoriser l'égalité entre filles et garçons.
- Le développement de la stratégie nationale sur la Santé Culturelle par la BDP. (Promouvoir et pérenniser l'éveil culturel et artistique de l'enfant de la naissance à 3 ans dans le lien à son parent).

Objectifs opérationnels

- Travailler l'articulation entre les différents dispositifs et schémas.
- Disposer d'un agenda culturel partagé.
- Réduire les inégalités d'accès à la culture entre les enfants.
- Accompagner les porteurs de projets dans le montage de projets.

Modalités de mise en œuvre

Action	Pilote / Pilote associé	Échéance
Mise en place d'une liste de diffusion afin de faciliter la communication des informations sur : les AAP, les projets des partenaires / des structures, les informations diverses autour de la thématique Petite Enfance etc.	Département / MSA	2023
Partage de matériel pédagogique, jeux : identifier des lieux de transit avec un macaron dédié, quels types de service, quelles modalités de fonctionnement ?	Département	2023
Identification des bibliothèques volontaires pour intégrer le réseau	Département	2023

Partenaires associés

- Bibliothèques / médiathèques
- État
- CCSS
- EAJE
- Rpe

Résultats attendus / Indicateurs d'évaluation

- Interconnaissance / Programmation culturelle partagée entre tous les acteurs.
- Accompagnement des porteurs de projets sur les modalités techniques / administratives pour répondre aux AAP.
- Déploiement des projets culturels dans les structures petite enfance.
- Création de la liste de diffusion et nombre d'inscrits.
- Nombre d'AAP partagés.
- Nombre de partenariats avec les bibliothèques.
- Nombre de création de malles pédagogiques partagées.
- Évolution du nombre de projets d'éveil culturel et artistiques présentés et financés

AXE 1 – CONSOLIDER L’OFFRE D’ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ET EN FACILITER L’ACCÈS AUX FAMILLES VULNÉRABLES

ACTION 6 : Développer la relation inter-partenaire

PILOTE : État

Diagnostic / Constats

- La Cdaje n’a plus d’existence légale. Créée en 2009 sur le département des Hautes-Alpes, de nombreux projets partenariaux ont pu être menés.

La Cdaje a permis notamment :

o la mise en œuvre d’une instance partenariale réunissant la Pmi, la Caf, la Msa et des partenaires experts dans le domaine de la Petite enfance. L’objectif de cette instance est de développer une analyse partagée des projets de création et de modification des Eaje notamment pour étudier le projet à la fois sous l’angle de la PMI, du financement et du développement territorial ;

o la mise en place d’une fonction de coordination à hauteur de 0.5 Etp. Cofinancée par la CCSS dans le cadre d’un Contrat Enfance Jeunesse, le bilan de cette fonction est positif : partenariat institutionnel et interactions avec les acteurs de terrain favorisés. Ce poste n’est plus pourvu depuis l’automne 2021.

Objectifs opérationnels

- Favoriser le dialogue entre les partenaires
- Apporter une complémentarité dans les réponses aux besoins et problématiques des territoires

Modalités de mise en œuvre

Action	Pilote / Pilote associé	Échéance
Création d’un comité thématique départemental petite enfance : - Rédaction d’un règlement de fonctionnement - Planification de rencontres régulières entre les membres permanents du comité et les invités experts.	État	2023
Développement de la coordination des acteurs et leur mise en réseau sur les territoires	État	2023

Partenaires associés

- CCSS
- Département
- Msa
- Alpaje – Acepp05
- Coordinations Petite enfance
- PMI : médecins de secteur / infirmières - puéricultrices
- Rpe

Résultats attendus / Indicateurs d'évaluation

- Développement d'actions partenariales,
- Partage et communication sur la politique, les orientations Petite Enfance au niveau départemental et des territoires,
- Mise en œuvre des actions du schéma et leur évaluation :
 - o nombre de projets impulsés par le comité,
 - o % d'actions du SDSF mises en œuvre.

AXE 2 – FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D’UNE OFFRE COORDONNÉE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

ACTION 7 : Améliorer la lisibilité de la politique de soutien à la parentalité et favoriser l’interconnaissance

PILOTES : État / Département

Diagnostic / Constats

- La parution en 2022 d’une charte nationale de soutien à la parentalité (Arrêté du 29/07/2022) qui identifie les principes directeurs applicables aux services et de soutien à la parentalité. La charte doit se traduire concrètement dans les pratiques professionnelles et bénévoles à destination des familles.

Ces principes se retrouvent également dans les référentiels nationaux des dispositifs parentalité.

- Plusieurs comités des financeurs qui encadrent les dispositifs de soutien à la parentalité. Un manque de lisibilité relevé par les acteurs de terrain.

- Le Comité national de soutien à la parentalité définit la parentalité comme « l’ensemble des façons d’être et de vivre le fait d’être parents ». Le périmètre de la parentalité évolue et une nécessité de se questionner à nouveau sur cette définition est opportune.

- Une richesse dans les dispositifs et acteurs sur le territoire.

- Une dynamique de réseau nécessaire à maintenir

Objectifs opérationnels

- Favoriser le dialogue entre les partenaires

- Maintenir une dynamique de réseau « parentalité »

- Favoriser le lien entre tous les dispositifs (Appels à projets, formations etc.),

- Partager avec les acteurs le périmètre de la parentalité, faire en sorte que chaque acteur trouve sa place dans le réseau parentalité,

Modalités de mise en œuvre

Action	Pilote / Pilote associé	Échéance
Application et déploiement de la charte nationale au niveau départemental.	État / CCSS	2023
Réorganiser l’animation de la thématique parentalité par la création d’un Comité thématique départemental Parentalité.	État / CCSS	2024
Rédaction d’un règlement de fonctionnement du comité thématique départemental Parentalité : composition, fonctionnement, articulation avec les comités existants...	État / CCSS	2024

Partenaires associés

- Département
- Msa
- Justice
- PMI
- Éducation Nationale
- Réseau Écoute, Accueil, Accompagnement des Parents (Reaap)
- Lieu accueil enfant parent (Laep)
- Médiation Familiale (MF)
- Espace de Rencontre (ER)
- Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas)
- Aide et accompagnement à domicile (AAD)

Résultats attendus / Indicateurs d'évaluation

- Meilleure lisibilité de l'organisation des différents comités.
- Meilleure interconnaissance des acteurs au niveau départemental et des territoires.
- Partage de valeurs communes autour de la parentalité.
- Partage et communication sur la politique, les orientations Parentalité au niveau départemental et des territoires.
- Nombre de projets impulsés par le comité thématique.

AXE 2 – FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D’UNE OFFRE COORDONNÉE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

ACTION 8 : Renforcer la professionnalisation et l’attractivité des métiers des services de soutien à la parentalité

PILOTE : Département

Diagnostic / Constats

- Un besoin d’accompagnement des salariés et des bénévoles en termes de formation, analyse de la pratique
- Un besoin de personnel qualifié
- Des difficultés de recrutement dans certains secteurs.
- Un besoin d’interconnaissance des dispositifs de la part des acteurs de la parentalité
- Une nécessité de développer l’offre parentalité pour tous les publics et notamment diriger les actions de communication envers les familles éloignées des dispositifs parentalité et/ou non identifiées.

Objectifs opérationnels

- Promouvoir les métiers de la parentalité, notamment spécifiques (Ex : Technicien d’intervention sociale et familiale - Tisf)
- Favoriser la mise en réseau des bénévoles
- Faire connaître les dispositifs de la parentalité auprès des usagers.

Modalités de mise en œuvre

Action	Pilote / Pilote associé	Échéance
PROFESSIONNALISATION		
Identification des besoins de formations à destination des salariés et bénévoles	Département / État	2023
Communication sur les différents métiers des services de soutien à la parentalité et leurs rôles (ex : Tisf), les filières de formation, par l’utilisation de supports spécifiques, participations à des manifestations type « forum de l’emploi »	Département	2023
Mise en place d’une veille relative aux appels à projets formation et recherche de complémentarité avec le Fonds départemental à la Vie Associative (FDVA).	État / CCSS	2023
COMMUNICATION		
Création d’une plaquette de présentation des dispositifs parentalité et définition des modalités de diffusion	CCSS / Département	2023
Réalisation d’un état des lieux des canaux de communication utilisés, vérification de leur efficacité et identification des partenaires relais.	État / CCSS	2024
Travail collaboratif sur le vocabulaire utilisé (différence entre le vocabulaire professionnel et le vocabulaire à destination des publics).	État / CCSS	2024

Partenaires associés

- Dispositifs parentalité : Reaap, Laep, Clas, MF, ER, AAD...
- Éducation Nationale
- Département
- Maisons des Solidarités (MDS)
- Pôle emploi
- Service Départemental de la Jeunesse de l'Engagement et du Sport (SDJES)

Résultats attendus / Indicateurs d'évaluation

- Interconnaissance sur l'offre de services parentalité
- Interconnaissance sur les métiers de la parentalité et les filières de formation
- Évolution du nombre de formations pour les professionnels et bénévoles
- Création de la plaquette et modalités d'actualisation
- Évolution du nombre d'actions de communication
- Évolution du nombre de canaux de communication

AXE 2 – FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE COORDONNÉE DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

ACTION 9 : Identifier et répondre aux besoins des publics vulnérables en soutenant la fonction parentale

PILOTE : CCSS

Diagnostic / Constats

- L'offre de services dans le domaine de la parentalité a pour objectif d'offrir aux familles une palette de services, pour les accompagner dans leur rôle de parent, à tous les âges de leur(s) enfant(s).
- Une nécessité de maintenir une réflexion sur la prise en compte des besoins de certains publics :
 - o les familles monoparentales (8.8% sur le département),
 - o les allocataires de minimas sociaux (7.8% sur le département),
 - o les familles à bas revenus (26.9% des foyers allocataires à bas revenus sont des familles monoparentales et 16.3% pour les familles avec enfants).

Objectifs opérationnels

- Maintenir une offre Parentalité en réduisant les inégalités de territoires et adaptées à leurs besoins spécifiques.
- Identifier et apporter une réponse aux problématiques des publics vulnérables : mono-parent, situation de handicap, situation de précarité.
- Déployer les parcours attentionnés : se mettre dans les pas de l'utilisateur afin de garantir la simplicité, la rapidité, l'efficacité dans la relation Caf-usager à partir d'un événement ou d'un changement dans une situation de vie.
- Inscrire la notion de répit parental dans les dispositifs parentalité.

Modalités de mise en œuvre

Action	Pilote / Pilote associé	Échéance
Poursuivre la mise en œuvre des dispositifs parentalité sur les territoires en maintenant l'organisation actuelle, leur implantation au regard des remontées de besoins exprimés par les familles et des réalités de territoire observées par les acteurs de terrain.	CCSS	2023
Intégrer dans les appels à projets des actions ciblées sur les publics vulnérables	CCSS / État	2023
Déploiement de la démarche de parcours et d'offre globale de services (parcours séparation, parcours naissance).	CCSS	2023
Promotion de la notion de répit parental : conduite d'un diagnostic des besoins et des solutions existantes, impulser le partage d'expertises et la mise en réseau des acteurs en contact avec les familles potentiellement concernées	CCSS / État	2024

Partenaires associés

- Dispositifs parentalité : Reaap, Laep, Clas, MF, ER, AAD...
- Éducation Nationale
- PMI
- Maisons des Solidarités
- Espaces France Service

Résultats attendus / Indicateurs d'évaluation

- Couverture territoriale en dispositifs Parentalité adaptée aux besoins des familles : évolution du taux d'Epci couverts par un panier de service Parentalité
- Prise en compte des besoins des familles dans les actions et services de soutien à la parentalité :
 - o Évolution du nombre d'appels à projets comportant des axes dédiés aux publics cibles.
 - o Évolution du nombre d'actions sur public cible.
 - o Évolution des taux de recours par les familles des services de soutien à la parentalité
- Facilité des démarches pour tous les publics : évolution du nombre de personnes accompagnées dans la démarche de parcours.

AXE 3 – RENFORCER ET STRUCTURER UNE OFFRE ADAPTÉE À LA JEUNESSE

ACTION 10 : Développer l'offre éducative et favoriser l'autonomie et l'engagement des jeunes

PILOTE : CCSS

Diagnostic / Constats

- Besoins non couverts en ALSH pour les -6 ans / le mercredi / en horaires élargis ou atypiques,
- Faible développement des plans mercredis sur le département 05 (3 communes),
- Besoins d'offres à l'attention des +12 ans,
- Un appel à projet annuel, à l'attention des jeunes de +12 ans, proposé sur le département,
- Conséquences de la crise sanitaire : mal-être des adolescents, développement des violences numériques (cyber-harcèlement,...),
- Inclusion des enfants en situation de handicap dans les ALSH : montée en charge progressive du dispositif Dahir. Bonne connaissance du dispositif par les ALSH et les professionnels.

Objectifs opérationnels

- Apporter des réponses aux besoins d'offres de services identifiés sur les territoires,
- Développer les offres dans un souci de maillage et d'harmonisation territoriale,
- Faire évoluer et développer l'offre en direction des +12 ans,
- Favoriser le bien-être des adolescents et des jeunes adultes,
- Promouvoir un usage citoyen du numérique en renforçant l'accompagnement éducatif sur internet,
- Veiller à l'accessibilité des services à tous les publics : favoriser l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les ALSH.
- Inscrire la notion de répit parental dans les dispositifs parentalité.

Modalités de mise en œuvre

Action	Pilote / Pilote associé	Échéance
Accompagnement des ALSH sur les territoires ayant un besoin identifié. Exemples : Serre-Ponçon Val d'Avance, Champsaur Valgaudemar, Communauté d'agglomération Gap Tallard Durance.	CCSS / État	2024
Accompagnement des porteurs de projets jeunesse (PS jeunes, accueil de jeunes) à l'attention des +12 ans. Exemples de territoires potentiels : Sisteronais-Buëch, Champsaur-Valgaudemar, Serre-Ponçon.	CCSS / État	2024
Accompagnement des projets innovants favorisant la prise d'initiatives des jeunes. Exemple : Appel à projet jeunes départemental, essaimage de la Coopérative jeunes sur le nord du département	CCSS / État	2024
Développement du maillage territorial des Promeneurs du Net (PDN) : avoir a minima un PDN sur chaque EPCI	CCSS	2024
Poursuite du déploiement du dispositif Dahlrir sur l'ensemble du département et maintien d'une veille sur le recensement des besoins des familles (exemple : accueil périscolaire)	CCSS	2024

Partenaires associés

- Département
- Maisons des Adolescents
- MSA
- Union des Centres Sociaux
- Adelha
- Dahlrir
- ARS

Résultats attendus / Indicateurs d'évaluation

- Une couverture territoriale en offre jeunesse adaptée aux besoins des enfants et des jeunes
- Évolution du nombre d'ALSH créés ou développés,
- Taux d'EPCI couverts par un ALSH le mercredi, une structure jeunesse, un PDN,
- Taux de jeunes 12-18 accompagnés par une structure jeunesse, sur les territoires,
- Évolution du % d'enfants accueillis en ALSH bénéficiaires de l'AEEH
- Évolution de la couverture départementale par le dispositif Dahlrir.

AXE 3 – RENFORCER ET STRUCTURER UNE OFFRE ADAPTÉE À LA JEUNESSE

ACTION 11 : Favoriser la professionnalisation et l'attractivité des métiers de la jeunesse

PILOTE : État

Diagnostic / Constats

- Difficultés matérielles et organisationnelles rencontrées par les gestionnaires : problématiques de locaux, de transports, manque de personnels formés,
- Difficultés de lisibilité de l'offre jeunesse sur les territoires,
- Besoins d'harmonisation et de coordination entre structures sur les territoires,
- Un public jeune difficile à capter,
- Réalisation d'une action partenariale en 2022 visant à former les AESH pour l'obtention du Bafa,
- Organisation par l'union des centres sociaux d'une formation à l'attention des animateurs jeunesse.

Objectifs opérationnels

- Favoriser la formation des personnels et accompagner leur montée en compétences,
- Développer la coordination et la mise en réseau des acteurs jeunesse afin de mieux prendre en compte leur besoins et faciliter leurs pratiques professionnelles,
- Renforcer les partenariats avec l'Éducation Nationale,
- Sensibiliser les élus aux problématiques et enjeux de la jeunesse,
- Développer et adapter des outils d'aide à l'accompagnement de projets,
- Accompagner les professionnels sur les thématiques liées au numérique.

Modalités de mise en œuvre

Action	Pilote / Pilote associé	Échéance
Promotion et développement de la formation BAFA : <ul style="list-style-type: none">• Création d'une plaquette départementale sur les aides aux Bafa,• Recensement des offres de formation sur le département,• Création de dispositifs facilitant la formation Bafa sur le département (exemples : partenariat avec l'Education Nationale pour l'organisation de formations dans les lycées, prise en charge du coût de formation par la collectivité, partenariat avec les Alsh du territoire).• Développement des actions de communication sur le Bafa auprès des jeunes et des partenaires relais (animateurs jeunes, MDS, EFS,...)	État	2023
Développement de la coordination et de la mise en réseau : <ul style="list-style-type: none">• Organisation annuelle d'une rencontre départementale des animateurs jeunesse, (échanges de pratiques, partage de ressources, formations communes),• Appel à projets jeunes départemental et adaptation des modalités, amélioration de sa communication (support vidéo),• Renforcement du réseau PDN, développement et élargissement des formations sur le thème du numérique.• Développement des postes de chargés de coopération CTG sur les EPCI,	État / CCSS	2024

Partenaires associés

- Département
- MSA
- Union des Centres Sociaux
- Éducation Nationale
- Réseau PDN
- Coordinateurs jeunesse / CTG
- Collectivités locales

Résultats attendus / Indicateurs d'évaluation

- Une dynamique partenariale sur la jeunesse
- La définition de politiques Jeunesse locales
- Une meilleure prise en compte des besoins des enfants et des jeunes
- Nombre d'animateurs Bafa formés,
- Nombre de formations Bafa organisées dans le département,
- % de Convention Territoriales Globales animées par un chargé de coopération,
- Bilan des rencontres annuelles des animateurs jeunesse,
- Évolution du nombre de projets jeunes (AAP) et nombre de jeunes impliqués.

AXE 3 – RENFORCER ET STRUCTURER UNE OFFRE ADAPTÉE À LA JEUNESSE

ACTION 12 : Développer une expertise départementale sur la thématique jeunesse

PILOTE : État

Diagnostic / Constats

- Dans le cadre des objectifs du précédent schéma, un groupe de travail inter-institutionnel s'est constitué (Caf-SDJES-CD), organisant des temps d'échanges réguliers.
- Ce rapprochement a permis la mise en place de projets à l'échelle départementale : création d'un appel à projet jeunes, organisation annuelle d'une journée à l'attention des animateurs jeunes.

Objectifs opérationnels

- Articuler les politiques jeunesse à l'échelle départementale,
- Apporter une complémentarité dans les réponses aux besoins et problématiques des territoires,
- Favoriser le dialogue entre les partenaires.

Modalités de mise en œuvre

Action	Pilote / Pilote associé	Échéance
Création d'un comité thématique jeunesse : - Rédaction d'un règlement de fonctionnement - Planification de rencontres régulières entre les membres permanents du comité et les invités experts	État	2023

Partenaires associés

- CCSS
- Département
- MSA
- Union des centres sociaux
- Coordonnateurs jeunesse / CTG
- Éducation nationale

Résultats attendus / Indicateurs d'évaluation

- Une politique jeunesse départementale dynamique et structurée,
- Le développement d'actions partenariales : nombre de projets communs impulsés,
- La mise en œuvre des actions du SDSF et leur évaluation.

AXE 4 – SOUTENIR ET PROMOUVOIR L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

ACTION 13 : Soutenir et valoriser les acteurs de l'Animation de la Vie Sociale

PILOTE : CCSS

Diagnostic / Constats

Les acteurs de l'animation de la vie sociale (AVS) sur le département constatent :

- Des difficultés rencontrées par les structures associatives dans le recrutement de bénévoles : difficile engagement des jeunes sur le long terme, importance du temps consacré à la formation des bénévoles, une nécessaire articulation entre l'offre de bénévolat et le besoin des associations.
- Une méconnaissance des actions menées par les structures et leur impact favorable sur les populations.

Tous les territoires ne sont pas pourvus de structures AVS : territoires Serre-Ponçon, Serre-Ponçon Val d'Avance, Sisteronais-Buëch (hors vallée de la Méouge) et territoire de la Communauté d'Agglomération (hors Gap).

Depuis 3 ans l'Union des Centres Sociaux organise des actions de formations annuelles à l'attention des personnels AVS (salariés et bénévoles).

Objectifs opérationnels

- Renforcer la communication et valoriser les actions des structures de l'AVS,
- Poursuivre le développement des compétences des professionnels et bénévoles de l'AVS,
- Valoriser et accompagner les dynamiques associatives et bénévoles,
- Développer l'animation de la vie sociale dans les territoires dépourvus en veillant au maillage territorial.

Modalités de mise en œuvre

Action	Pilote / Pilote associé	Échéance
Construction d'une cartographie complète des AVS dans la plaquette SENACS	CCSS	2023
Optimisation de l'outil de communication SENACS afin de mieux informer, valoriser des actions phares et améliorer sa diffusion.	CCSS	2023
Identification des besoins de formations des professionnels et bénévoles des structures AVS et élaboration d'un plan de formation départemental en lien avec l'Union des Centres Sociaux. Premières thématiques identifiées : la fonction accueil, la fonction de direction, la thématique du vieillissement	CCSS / Département	2023
Déploiement du dispositif « guide asso » afin d'accompagner la dynamique bénévole : Coordination et animation d'un réseau de proximité d'accueil, d'orientation, d'information et d'accompagnement des dirigeants bénévoles ou salariés d'associations, cartographie régulière des besoins et offres d'accompagnement du secteur associatif	État	2023
Soutien et accompagnement des porteurs de projets AVS afin de compléter la couverture territoriale	CCSS	2024

Partenaires associés

- Département
- MSA
- Centres sociaux et Union des centres sociaux
- Espaces de vie sociale
- Maisons des Jeunes et de la Culture
- Centres de ressources et d'information des bénévoles (CRIB) : Adelta, Comptoir des Asso

Résultats attendus / Indicateurs d'évaluation

- Taux de couverture départemental en structures AVS,
- Cartographie et plaquette élaborées,
- Évolution du nombre de personnels AVS ayant suivi une formation,
- Évaluation annuelle de la démarche Guide Asso

AXE 4 – SOUTENIR ET PROMOUVOIR L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

ACTION 14 : Favoriser les coopérations entre les acteurs de l'Animation de la Vie Sociale

PILOTE : CCSS

Diagnostic / Constats

- 9 Centres sociaux sur le Département, regroupés au sein d'une Union départementale,
- Une association agréée Espace de vie sociale (EVS), sur la vallée de la Méouge,
- Un rôle moteur des MJC sur les zones non couvertes par une structure agréée AVS,
- Absence de travaux communs ou lieux communs d'échanges entre les centres sociaux, l'EVS et les MJC.

Objectifs opérationnels

- Améliorer l'interconnaissance entre acteurs,
- Poursuivre et renforcer les partenariats,
- Partager l'information, les pratiques et les compétences,
- Favoriser les coopérations.

Modalités de mise en œuvre

Action	Pilote / Pilote associé	Échéance
Redéfinition collective des objectifs de la convention partenariale entre l'UCS, la CCSS et le Conseil Départemental	CCSS / Département	2023
Organisation de temps d'échanges entre acteurs de l'AVS (centres sociaux, EVS, MJC, élus, et représentants institutionnels) : partage d'informations, de pratiques et de compétences.	CCSS	2024

Partenaires associés

- DDETSPP
- MSA
- Centres sociaux et Union des centres sociaux,
- Espaces de vie sociale
- MJC
- SDJES
- Collectivités locales
- Association locales
- Bibliothèque Départementale de Prêt

Résultats attendus / Indicateurs d'évaluation

- Dynamique de réseau entre acteurs renforcée
- Réunions d'échanges organisées – compte-rendu
- Nombre de projets de coopération élaborés
- Renouvellement de la convention partenariale UCS - CCSS - Conseil Départemental

AXE 5 – FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS

ACTION 15 : Favoriser les relations inter-partenariales

PILOTE : État

Diagnostic / Constats

- Un maillage territorial des Espaces France Service (EFS) satisfaisant : 16 EFS répartis sur l'ensemble du département et une itinérance développée en complémentarité sur certains secteurs,
- Multiplicité des partenaires jouant un rôle auprès des publics dans leur accès aux droits : besoins d'interconnaissance et d'outils support,
- Besoin de renforcer la complémentarité des institutions dans les actions liées à l'accès aux droits,
- Création de la Caisse Commune de Sécurité Sociale le 1^{er} avril 2022, facilitant l'approche Caf-Cpam dans l'accès aux droits.

Objectifs opérationnels

- Définir les champs de compétences de chaque partenaire afin de mieux orienter les usagers
- Développer la complémentarité des partenaires au sein des dispositifs existants.

Modalités de mise en œuvre

Action	Pilote / Pilote associé	Échéance
Animer le réseau EFS par le recrutement d'une personne dédiée.	État	2023
Création d'une plaquette de communication à destination des partenaires qui identifie les services et leurs missions sur les territoires.	État	2023
Élargissement progressif des champs des Conventions Territoriales Globales aux partenaires intervenant au titre de l'accès aux droits.	CCSS	2024

Partenaires associés

- Département
- MSA
- Espaces France Service
- Centres sociaux,
- Collectivités locales,
- Chargé de coopération Ctg (Convention territoriale Globale),
- Maisons des Solidarités.

Résultats attendus / Indicateurs d'évaluation

- Lisibilité, pour les partenaires des dispositifs et services d'accès aux droits
- Matérialisation de la plaquette type et nombre de déclinaisons territoriales
- Nombre de CTG élargies aux partenaires intervenant au titre de l'accès aux droits
- Évolution du nombre de personnes accompagnées dans les EFS

AXE 5 – FAVORISER L'ACCÈS AUX DROITS

ACTION 16 : Faciliter la démarche des usagers

PILOTE : État

Diagnostic / Constats

- Une réglementation souvent difficile d'accès pour les publics,
- Une part de population en situation de fragilité face à la démarche administrative en raison notamment de l'illettrisme, des difficultés de compréhension et de l'éloignement numérique,
- Les agents d'accueil des EFS ne sont pas formés à la prise en charge du handicap,
- Problème d'identification du non recours aux droits,
- Une approche en silo des institutions, en fonction de leur périmètre d'actions
- Un accueil commun Caf-Cpam de niveau 1 au sein de la CCSS

Objectifs opérationnels

- Accompagner de manière attentionnée les publics en difficultés
- Améliorer l'accueil de tous les publics, notamment les personnes en situation de handicap
- Rechercher des leviers d'action afin d'éviter le non-recours
- Développer une approche globale de la situation de l'utilisateur

Modalités de mise en œuvre

Action	Pilote / Pilote associé	Échéance
Soutien des actions déployées par les partenaires favorisant la lutte contre l'illettrisme et l'accompagnement au numérique.	État / CCSS	2023
Maintien d'un accueil de proximité pour les personnes en difficultés	État / CCSS	2023
Expérimentation d'un dispositif afin de lutter contre le non-recours tel que « la boussole des jeunes » sur le département 05.	État	2023
Mise en œuvre de formations spécifiques sur la thématique du handicap pour les personnels d'accueil en EFS.	État	2023
Développement de la démarche de parcours (séparation, naissance, précarité) / Expérimentation de nouveaux parcours en complémentarité branche maladie et famille.	CCSS	2023 2024
Élargissement des champs de compétences des EFS	État	2024
Élargissement de la couverture territoriale par les conseillers numériques	Département	2024

Partenaires associés

- Espaces France Services
- Centres sociaux
- Maisons des Solidarités
- Association des Paralysés de France
- SPIE
- Agents Relais d'Accueil (ARA)

Résultats attendus / Indicateurs d'évaluation

- Facilité des démarches pour tous les publics
- Évolution du nombre de personnes accompagnées dans les EFS et dans le cadre des parcours,
- Nombre de personnes ayant participé à des actions de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme,
- Évolution du nombre de personnels formés à l'accueil de publics en situation de handicap,
- Déploiement de la « boussole des jeunes » sur le Département.

